

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME ET LA VILLE ET DE
L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DE L'URBANISME DE L'ARCHITECTURE ET DE LA
CONSTRUCTION DE LA WILAYA DE MEDEA

Mise en Demeure N° 02

- Vu le présidentiel N°15/547 du 16/09/2015 ,modifié et complété , portant réglementation des marchés publics .
- Vu le marché approuvé par le Contrôleur Budgétaire sous le N°1002 en date du 08/08/2023 relatif à l'etude de Plan d'occupation des Sols N° 01et 02 de la commune d' OUZERA .
- Vu l'ODS N°01 de démarrage des études notifié le 27/08/2023 sous le N° 113 .
- Vu le Délai contractuel : sept mois (07) .
- B.E.T « **URBOR** » sise à Boulevard HAMOU MOKHTAR N° 124 wilaya **ORAN** , est mise en demeure pour:
 - ✓ Déposer le dossier de la Première phase (Levée des réserves) .
 - le délai d'exécution de l'objet de la présente mise en demeure de Soixante-douze 72 heures.
- Dans le cas du non-respect , des mesures correctives seront prises en votre rencontre.
- la présente mise en demeure est publiée dans le bulletin des marchés de l'opérateur public (**BOMOP**) et dans deux quotidiens nationaux , diffusés au niveau national , également notifiée au B.E.T .
- LE délai d'exécution de l'objet de la présente mise en demeure commence à courir à compter de sa première publication dans la presse ou le **BOMOP**.